



ANNONCE D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE ET INVITATION À UN ATELIER PARTICIPATIF

Conformément à sa politique de participation publique en matière d'urbanisme, règlement numéro 112, le conseil municipal de Neuville a adopté lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 la résolution 20-10-213 aux fins suivantes :

- Amorcer une démarche de participation publique
 - Déposer le calendrier des étapes visant l'adoption du projet de règlement 104.32 modifiant le règlement de zonage numéro 104. Cette modification de règlement vise à ajouter des dispositions sur les projets résidentiels intégrés dans la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a-9.

Suivant le calendrier des étapes adopté lors de cette séance, un atelier public de participation active devait avoir lieu le **27 octobre 2020 à 18h**.

Pourquoi un atelier participatif ?

- Pour identifier les enjeux et les préoccupations des citoyens et voir comment le projet peut prendre en considération ces éléments ;
- Pour discuter des différentes options réglementaires visant à permettre la réalisation du projet ;
- Pour échanger sur une esquisse préliminaire du projet ;
- Pour identifier des solutions de compromis et permettre l'acceptabilité sociale d'un projet sensible ;
- Pour faire émerger des idées et bonifier un projet faisant déjà largement consensus.

Toutefois, en vertu de l'arrêté 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 : *« En zone rouge, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours ».*

Conséquemment aux directives émises par la Santé publique, l'atelier prévu sera donc remplacé par une consultation écrite.

Pour toutes personnes intéressées à faire part de leur commentaires, observations et questions relativement à cette demande, vous pouvez transmettre le tout à l'adresse suivante : mun@ville.neuville.qc.ca ou déposer un écrit dans la boîte à courrier située à l'entrée de l'hôtel de ville au 230 rue du Père-Rhéaume et ce, au plus tard le **mercredi 11 novembre à 16h**.

**POUR CONSULTER TOUTE L'INFORMATION RELATIVE À CETTE DÉMARCHE ET AU PROJET S'Y
RATTACHANT, VISITEZ LE VILLE.NEUVILLE.QC.CA**

CALENDRIER DES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 104.32

ÉTAPE	DATE
Avis de motion Adoption du projet de règlement Adoption de la résolution visant le lancement d'une démarche de participation publique Dépôt d'un calendrier des étapes	5 octobre 2020
Diffusion de l'information sur le projet visé et la démarche de participation publique Web : Facebook et site Internet de la Ville, journal : Soleil Brillant (SB) et Courrier de Portneuf (CP)	8 octobre 2020 (Web) 14 octobre 2020 (CP) 19 octobre 2020 (SB)
Atelier public de participation active : remplacé par une consultation écrite de 15 jours	27 octobre 2020 au 11 novembre 2020
Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation	23 novembre 2020
Assemblée publique de consultation	7 décembre 2020
Réception des commentaires des citoyens sur le projet	7 au 21 décembre 2020
Dépôt du rapport de rétroaction à la séance du conseil Adoption du règlement	11 janvier 2021
Publication du rapport de rétroaction sur le site Internet de la Ville	13 janvier 2021
Approbation de la MRC de Portneuf et émission du certificat de conformité	Fin janvier 2021
Avis public de promulgation - Entrée en vigueur du règlement	Février 2021

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette procédure peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280 poste 221.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 8^e jour du mois d'octobre 2020

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière